

Plaquette des activités 2022

La plaquette des activités 2022 du CSIE vous a été adressée à domicile mi-février.

Les propositions sont également en ligne sur le site internet du CSIE :

www.csie-eureden.com.

La date de retour des inscriptions est fixée au **8 mars 2022**.



Vos interlocutrices au CSIE

Hélène Lauret

COMPTABILITÉ, CHÈQUES-VACANCES

Tél. : 02 98 25 32 30

Courriel : helene.lauret@eureden.com

Nathalie Allannic

RÉSIDENCES DE TOURISME ÉTÉ ET BASSE SAISON, HIVER, CARTES CÉZAM, NOËL 56

Tél. : 02 97 46 91 36

Courriel : nathalie.allannic@eureden.com

Alexia Burtet

CESU, VOYAGES

Tél. : 02 98 25 32 32

Courriel : alexia.burtet@eureden.com

Patricia Berrou

LOISIRS-DÉTENTE, NOËL

Tél. 02 98 25 32 33

Courriel : patricia.berrou@eureden.com

Karine Gac

SÉJOURS JEUNES ÉTÉ ET HIVER, BIBLIOTHÈQUE

Tél. : 02 98 25 32 31

Courriel : karine.gac@eureden.com

Adeline Masclat

CAMPINGS ÉTÉ ET BAISSSE SAISON, BIBLIOTHÈQUE

Tél. : 02 98 25 34 78

Courriel : adeline.masclat@eureden.com

Bibliothèque



Attention : la bibliothèque du CSIE est fermée pour inventaire **jusqu'au 14 mars 2022**.

Si vous avez des livres en prêt, merci de les rapporter au CSIE.

Le prix littéraire CEZAM 2022

Pour 2022, découvrez une nouvelle sélection de 10 romans et de 9 BD !

Pour participer au vote, vous devez lire au moins 5 BD et/ou 3 romans .

Pour les romans, vous pouvez voter jusqu'au 24 juin (ou en ligne jusqu'au 2 septembre) et pour les BD, jusqu'au 18 juin.

Tous les livres seront disponibles au CSIE (ils pourront vous être envoyés par courrier interne sur le lieu de travail).

Si vous êtes titulaire de la carte Cezam, vous pourrez voter en ligne.

La fiche de notation est disponible sur le site du CSIE et dans les InterCE.



Chèques vacances 2022/2023

Si vous souhaitez bénéficier de chèques vacances, il est impératif de transmettre votre demande au CSIE avant **le 30 mars 2022**.

Vous trouverez l'imprimé à la page 89 de la brochure « Activités 2022 » reçue à votre domicile ou sur le site Internet du CSIE.

Votre demande doit être accompagnée de votre avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020) si vous ne l'avez pas adressée pour une autre activité.



Les chèques-vacances émis en 2019 sont arrivés à échéance en décembre 2021.

Si les chèques-vacances émis en 2019 n'ont pas été utilisés avant le 31 décembre 2021, l'ANCV a la possibilité de les échanger dans un délai de 3 mois c'est-à-dire **jusqu'au 31 mars 2022**.

Comment procéder ?

Se connecter sur le site leguide.ancv.com où vous devrez créer un compte.
Puis aller dans le menu Mes Services/Echanges.

Cet espace personnalisé vous permet de saisir et suivre en ligne vos demandes d'échanges de Chèques-Vacances. Ce service garantit un délai plus court de traitement des échanges.

Toute demande d'échange fera l'objet d'un prélèvement automatique et forfaitaire de **10 €**. Pour être prise en compte, toute demande devra être **d'un montant au moins égal à 30 €**.

Contact : Hélène Lauret au 02 98 25 32 30/helene.lauret@eureden.com

Solidarité « les bons profs »



Pour aider les parents ayant des enfants scolarisés de la 6ème à la Terminale, la Commission SOLIDARITE a mis en place un partenariat de soutien scolaire en ligne avec la plateforme « Les bons profs ».

Un abonnement annuel est proposé à un prix préférentiel avec une participation du CSIE en fonction du quotient familial.

Vous pouvez déjà prendre un abonnement. Les informations et le bon de commande sont disponibles sur le site internet du CSIE Eureden, rubrique Solidarité.

Contact : Alexia Burtet au 02 98 25 32 32/alexia.burtet@eureden.com